

Convention d'utilisation des déchèteries de Plounévez-Moëdec et de Bégard

Entre
Lannion Trégor Communauté
Et
Guingamp-Paimpol Agglomération

Entre

Guingamp-Paimpol Agglomération, dont le siège est établi 11 rue de la Trinité, 22200 Guingamp, représentée par Monsieur Vincent LE MEAUX, son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022,

D'une part,

Et

Lannion Trégor Communauté (LTC), dont le siège est établi 1, rue Monge – CS 10761 – 22307 LANNION CEDEX, représentée par Gervais EGAULT, son Président, dûment habilité à cet effet par délibération du bureau exécutif en date du 15 novembre 2022,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

LANNION-TREGOR Communauté met à disposition des habitants de GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération la déchèterie du Cosquer à Plounévez-Moëdec.

GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération met à disposition des habitants de LANNION-TREGOR Communauté la déchèterie de Bégard.

ARTICLE 2 : Horaires d'ouverture

Les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de **Plounévez-Moëdec** sont les suivants :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h

Ces horaires sont évolutifs et consultables sur le site de LANNION-TREGOR Communauté.

Les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de **Bégard** sont les suivants :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Ces horaires sont évolutifs et consultables sur le site de GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération.

ARTICLE 3 : Règlement intérieur

Dans les déchèteries Plounévez-Moëdec et de Bégard, les responsables respectifs de ces équipements veillent au rappel des Règlements Intérieurs affichés en déchèteries et donnent les consignes nécessaires aux usagers. Ces derniers doivent s'y conformer.

ARTICLE 4 : Modalités financières

* Déchèterie de Plounévez-Moëdec

Guingamp Paimpol Agglomération participe aux dépenses de fonctionnement liées à la déchèterie du Cosquer, pour l'accès des usagers de son territoire.

Il est proposé de recourir à la clef de répartition ci-contre, à savoir **28 % des frais de fonctionnement pris en charge par Guingamp Paimpol Agglomération.**

Les coûts de fonctionnement de la déchèterie du Cosquer sont estimés, **sur la base des coûts et tonnages 2021 à 132 732.64 € TTC.** Soit sur la base du pourcentage indiqué ci-contre, le montant à la charge de GPA à percevoir par LTC, **au titre de l'année 2022 sera de 37 165 .14 euros.**

Le détail de ces coûts de fonctionnement est détaillé dans le tableau ci-contre :

2022				
Flux	Tonnages 2021 (t)	Coûts de traitement unitaires €HT/T	Totaux HT	Totaux TTC
		(part fixe inclus) et recettes		
Déchets verts	755	15,3	11 551,50 €	12 186,83 €
Bois	200	43,9	8 780,00 €	9 262,90 €
Encombrants	346	65,2	22 559,20 €	23 983,51 €
Carton cout (1,97%)	15,8	89,74	1 417,94 €	1 504,37 €
Carton recette	15,8	310,67	- 4 908,62 €	- 4 908,62 €
Plâtre valorisable	0	77,5	€	€
Plastique durs	0	60,7	- €	€
DMS		15 431 €		15 431,00 €
Huile		198 €		198,00 €
Ferraille (3,9%) Coût	85,29	7 €	636,00 €	667,50 €
Batterie Cout	0			
Ferraille Recette	85,29	126,15	-10 759,00 €	-10 759,00 €
Batterie Recette		0		
D3E Recette		Soutien OCAD3E : 447,83	-447,83 €	- 447,83 €
Nombre de passages (fréquentation éco- compteur)	15 520			
Part fixe (DV, TV, bois, plâtre, plastique)	pour 1316 t		59 883,13 €	64 781,98 €
Nombre d'heures de gardiennage	672	31 €	20 832,00 €	20 832,00 €
total			109 544,32 €	132 732,64 €

✖ Déchèterie de Bégard

LTC participe aux dépenses de fonctionnement liées à la déchèterie de Bégard, pour l'accès des usagers de son territoire. Il est proposé de recourir à la clef de répartition suivante :

LTC prend en charge à hauteur de 30,4% (% fréquentation LTC sur la déchèterie) les coûts de fonctionnement de la déchèterie de Bégard. Coût: 412 361.94 €.

Le montant à la charge de LTC à percevoir par Guingamp Paimpol Agglomération, au titre de **l'année 2022 sera de 125 358 .03 €.**

Le détail de ces coûts de fonctionnement est détaillé dans le tableau ci-dessous :

2022				
Flux	Tonnages 2021 (t)	Coûts €HT/T et recettes	Totaux HT	Totaux TTC
Déchets verts	3870	15,3	59 211,00 €	62 467,61 €
Bois	760	43,9	33 364,00 €	35 199,02 €
Encombrants	599	55,7	33 364,30 €	41 520,58 €
Carton coûts	148	37,2	5 505,60 €	5 808,41 €
Carton recettes	148	154	-22 792,00 €	-22 792,00 €
Plâtre valorisable	83	77,5	6 432,50 €	6 786,29 €
Plastique durs	89	60,7	5 402,30 €	5 813,17 €
DMS	8,88	1395,6	12 281 €	13 509,10 €
Huile	11,14	65	724,10 €	763,93 €
Ferraille coûts	330	30,86	10 183,00 €	10 743,07 €
Batterie coûts	5,4	78,9	426,00 €	449,43 €
Ferraille recettes	330	Recette : 51 975€	-51 975,00 €	-51 975,00 €
Batterie recettes	5,4			
D3E	Soutien OCAD3E		-12 090,00 €	-12 090,00 €
Fréquentation	84 482			
Part fixe (DV, TV, bois, plâtre, plastique)	5401		117 154,44 €	125 694,35 €
Nombre d'heures de gardiennage	6 144	31 €	190 464,00 €	190 464,00 €
total			387 655,24 €	412 361,94 €

ARTICLE 5 : Modalités d'organisation

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à savoir l'année 2022, 2023, 2024.

Elle devra donner lieu à l'organisation d'une caractérisation de l'origine des usagers, à raison d'une fois par an, sur une semaine complète. Le gardien de déchèterie demandera aux usagers leur commune d'origine. Les résultats serviront de base à l'actualisation de la clef de répartition.

A l'issue de chaque année, si les tonnages collectés et/ou les résultats des caractérisations de l'origine des usagers, étaient de nature à modifier le coût de fonctionnement, de plus ou moins 5%, une régularisation serait réalisée début d'année n+1.

A l'issue d'une année de fonctionnement LANNION-TREGOR Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération émettront un mémoire par an et une éventuelle régularisation sera effectuée l'année suivante sous la forme d'un mandat ou d'un titre, selon les modalités précisées dans le paragraphe précédent.

Fait, le

En quatre exemplaires originaux.

Pour Lannion Trégor Agglomération
Le Président,
Gervais EGAULT

Pour Guingamp-Paimpol Agglomération
Le Président,
Vincent LE MEAUX